

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC73

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 13

Substituer aux alinéas 3, 4 et 5 l'alinéa suivant :

« 2° Le neuvième alinéa de l'article 4 est supprimé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Disposition de coordination.